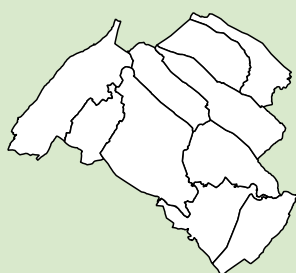


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Document approuvé



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. Annexes

5.2 Annexes sanitaires

5.2.1 Notice des réseaux et déchets

Pièce n°5.2.1

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 31/08/2021

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : 12/07/2022

LES DECHETS MENAGERS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FRASNE-DRUGEON

Sources :
Communauté de Communes Frasne-Dugeon
<http://www.smcom.fr/>
<https://preval.fr/>

✓ La **Communauté de Communes Frasne-Durjeon** possède la compétence élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés qu'elle a transféré au Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères (SMCOM) du Haut-Doubs pour la partie « collecte des déchets » et au Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des Déchets Ménagers (Préval) du Haut-Doubs pour la partie « tri et traitement des déchets ».

La collecte des déchets des communes de la CFD, en tri sélectif, est assurée en porte à porte avec une collecte tous les 15 jours des déchets ménagers (poubelles vertes) et des déchets recyclables (poubelles jaunes).

La collecte du verre et des textiles se fait sur des points d'apports volontaires ou en déchetterie. En 2020, 79 points d'apport volontaire sont présents sur les 37 communes du SMCOM.

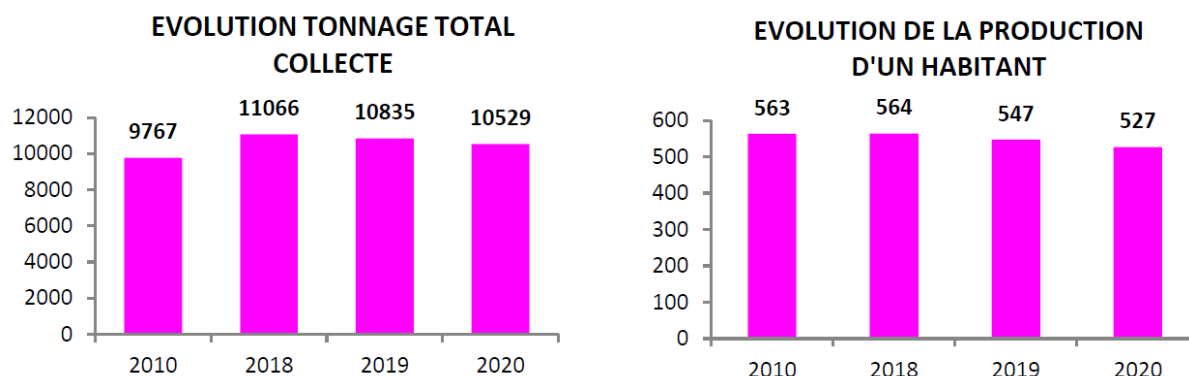
Une benne est aussi disponible sur demande pour la collecte de papier. 115 tonnes ont ainsi été collectées en 2020.

Pour les autres déchets, une déchetterie du SMCOM se situe sur le territoire de la CFD, à Frasne.

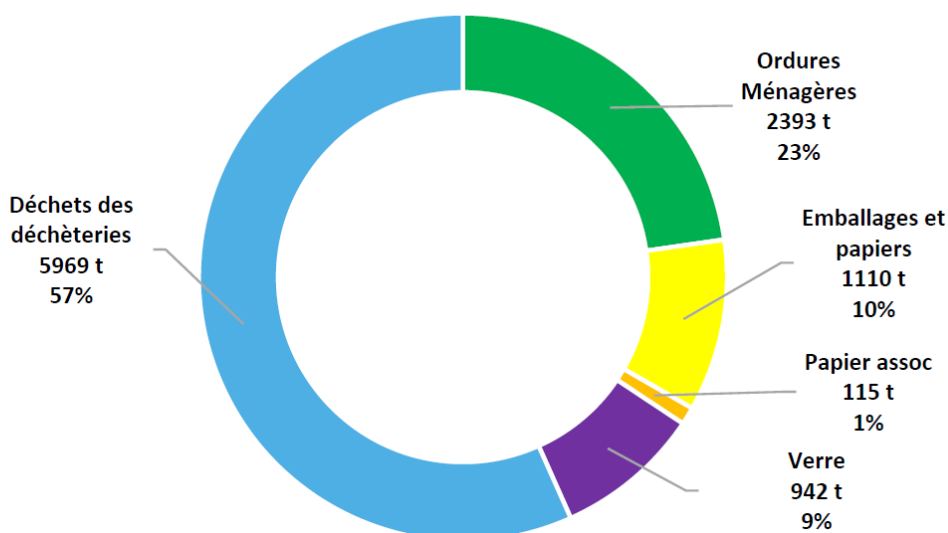
La redevance incitative a été mise en place depuis janvier 2011 et a permis de diminuer notablement la quantité d'ordures ménagères collectées (211 kg/hab/an en 2010, 120 kg/hab/an en 2020).

✓ Créé en 1989 à l'initiative de syndicats de communes, le **Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères (SMCOM) du Haut-Doubs** est composé de 3 communautés de communes, soit 37 communes. Le SMCOM est un service public d'élimination des déchets. Il exerce concrètement sur son territoire la compétence collecte et il choisit son mode de financement. Il confie ensuite les déchets collectés à Préval Haut-Doubs pour leur traitement et leur valorisation. Le SMCOM gère également les 5 déchetteries (hors traitement) de son territoire : Frasne, Gilley, Levier, Maisons-du-Bois-Lièremont et Saint-Gorgon-Main.

Les chiffres clés du SMCOM du Haut-Doubs :



REPARTITION EN POIDS DES DECHETS COLLECTES – ANNEE 2020



MÉMO TRI



Bac / conteneur

JAUNE

✓ En vrac, sans sac

✓ Emballages vidés

✓ Inutile de laver

✓ Ne pas imbriquer



**Dès 2020 :
LE TRI
S'AGRANDIT !**

*Vous pouvez désormais
déposer tous les emballages
dans le bac/conteneur jaune.*

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



NOUVEAU

NOUVEAU

EMBALLAGES EN MÉTAL



Bouteilles • Aérosols alimentaires /
d'hygiène • Conserves • Canettes

EMBALLAGES EN CARTON



Cartonnettes • Briques alimentaires

TOUS LES PAPIERS



Journaux, publicités, enveloppes...



Bac à

ORDURES MÉNAGÈRES

✓ En sac



OBJETS en plastique



Lingettes • Couches



Restes alimentaires
(à composter si possible)



Litière d'animaux



Borne à

VERRE



Bouteilles



Pots, bocaux

✓ Contenant vide

✓ Sans bouchon



Borne à

TEXTILES

✓ MÊME USÉS !

✓ En sac de 30L max

✓ Articles secs et lavés

✗ Articles souillés
(peinture, graisse...)



Textiles, linges
Chaussures
Maroquinerie



Dépôt en

MAGASIN

ou en déchèterie



Ampoules, néons
Piles, batteries
Petits appareils électriques
(...)

✓ **Préval Haut-Doubs** est un établissement public au service des habitants du Haut-Doubs, qui a pour compétences la prévention et la valorisation des déchets.

Préval regroupe 25 % de la population du Doubs soit environ 137 890 habitants (population légale 2018). 7 Communautés de Communes et un Syndicat mixte de collecte des Ordures ménagères adhèrent à Préval.

Ses missions sont :

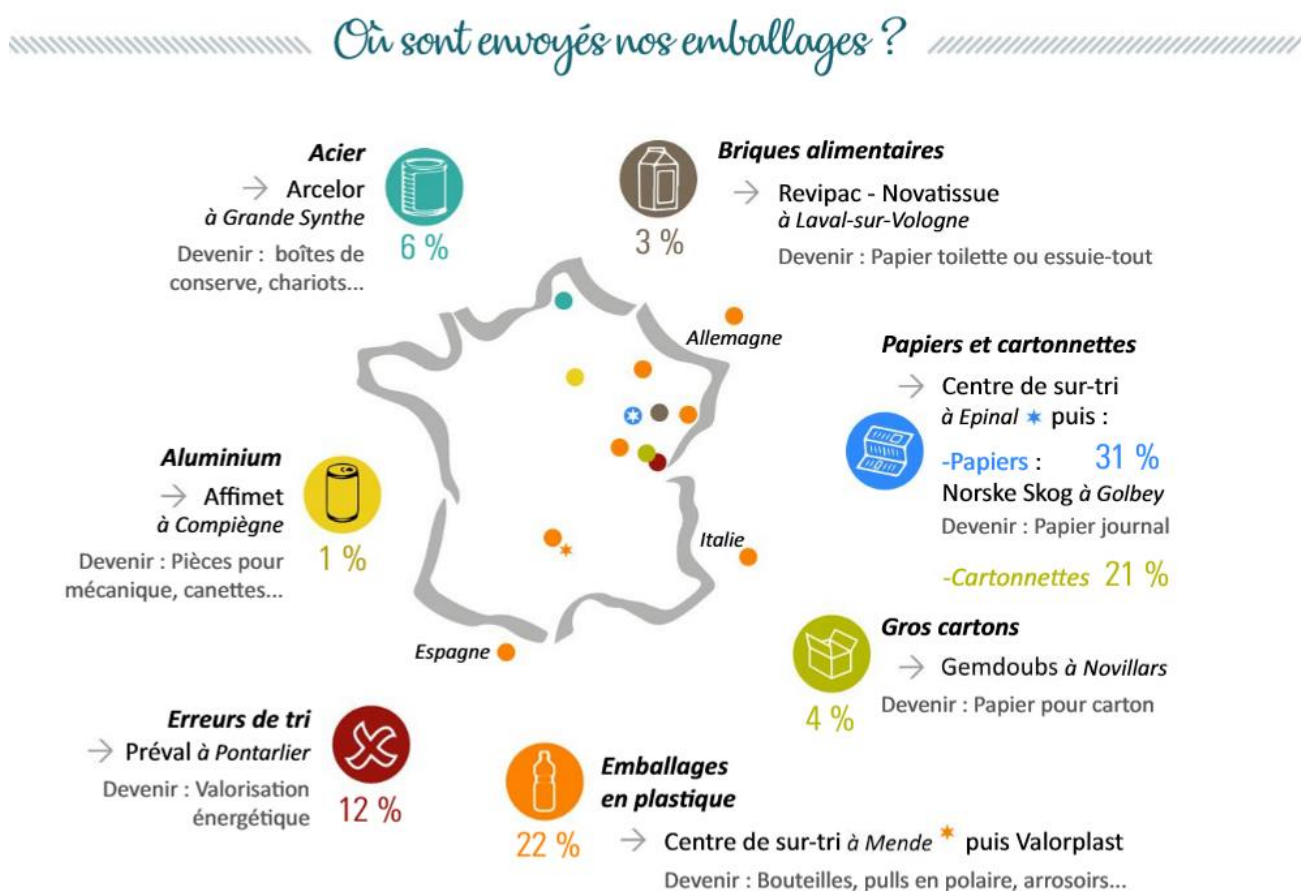
- Animation et communication pour un territoire zéro déchet zéro gaspillage
- Tri des emballages recyclables et papiers
- Valorisation énergétique des ordures ménagères par incinération
- Fourniture de chaleur (réseau de chaleur de Pontarlier)
- Valorisation des déchets issus des déchèteries
- Valorisation des textiles, linges et chaussures

Les déchets collectés sont principalement traités au niveau du Valo'Pôle du Haut-Doubs, qui comporte :

- Une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers non recyclable (incinération), l'énergie est valorisée par un réseau de chaleur urbain sur Pontarlier,
- Une unité de broyage des encombrants et du bois,
- Une unité de tri pour les emballages (hors verre) et les papiers issus de la collecte des bacs jaunes et des points d'apport volontaire,
- Une plateforme de compostage.

Une plateforme de broyage des déchets verts est aussi présente sur la Communauté de Communes Frasne-Drugeon.

Destination des emballages et papier issus du tri sélectif sur le territoire de Préval (données 2020) :



60% des matériaux sont envoyés en Franche-Comté.

Fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique de Pontarlier :

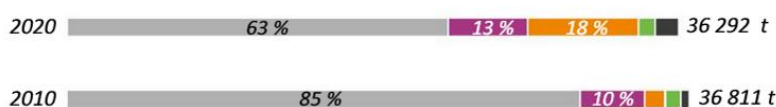
L'unité de valorisation énergétique

Cette installation **fournit localement une énergie renouvelable et de récupération**, via un réseau de chaleur.

En 2020, environ 36 045 tonnes de déchets ont été valorisées en énergie grâce à cette unité, qui fonctionne en continu **7j/7, 24h/24**. L'exploitation est confiée par contrat, à Suez, à travers une équipe de 21 personnes.

Evolution des déchets entrants à l'UVE :

● Ordures ménagères ● Déchets d'autres collectivités ● Incinérables de déchèterie
● Déchets professionnels en direct ● Erreurs de tri du bac jaune



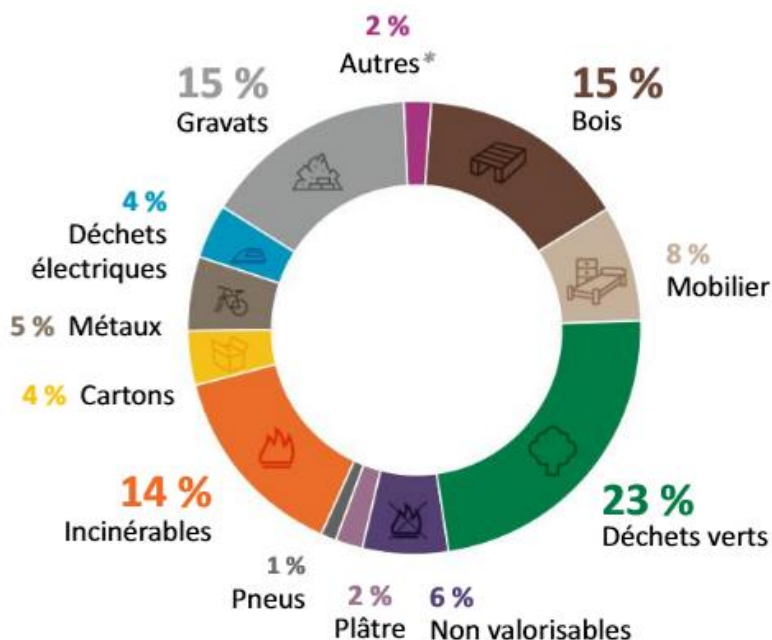
Répartition des déchets apportés en déchèterie Préval en 2020 :

39 073
TONNES
GÉRÉES

SOIT
277 KG
PAR HAB/AN



Répartition selon les flux :



* Batteries, capsules Nespresso et Dolce Gusto, cartouches d'encre, déchets diffus spécifiques, films plastiques, huiles minérales et végétales, huisseries, livres, néons et ampoules, palettes, piles, roues, souches

OÙ SONT ENVOYÉS les déchets de déchèterie ?

Légende :

- Valorisation matière
- Valorisation énergétique
- Valorisation organique
- Stockage

1. Batteries
43 t. +8 %
→ Derichebourg à Franois

2. Bois
5806 t. -21 %
→ Norske skog à Golbey, Synnov à Mercy sous Montrond

3. Capsules Nespresso
15 t. -25 %
→ SUEZ Chemaudin puis Remondis aux Pays-Bas

4. Capsules Dolce Gusto
2,15 t. +221 %
→ Terracycle à Troisvilles

5. Cartons
1 690 t. -7 %
→ Gemdoub à Novillars

6. Cartouches d'encre
2,7 t. +8 %
→ KNO3 à Villers le Lac

7. Déchets diffus spécifiques
280 t. +1 %
→ Tredi à Salaise sur Sanne, Hombourg et St Vulbas / Triadis Services à Rouen / ORTEC à Villers Bretonneux / ARF à Vendeuil / APF / EDIB à Longvic, SOLAMAT MEREX à Fos Sur Mer, SARPI à La Talaudière, RD RECYCLING à Houthalen (Belgique)

8. Déchets électriques et électroniques
1 402 t. -5 %
→ Demain environnement à Lons-le-Saunier / Godard à Chenôve / Galkoo à Vernouillet / Envie2e à Valentigney / Terecoval à La Chambre

9. Déchets verts
9 051 t. -4,7 %
→ Préval à Pontarlier et agriculteurs partenaires

10. Films plastiques
32 t. -0,7 %
→ Suez dans les Pays de l'UE

11. Gravats
5 847 t. -9 %
→ Carrières de Chaffois / Faivre Rampant aux Fins et Chevigny-lès-Vercel / ISDI à Crosey et Maiche

12. Huiles minérales
72 t. +0 %
→ Osilub à Gonfreville l'Orcher

13. Huiles végétales
35 t. -17 %
→ ECOVIREA à Barcelone

14. Huisseries
63 t. +9 %
→ Doubs recyclage à Pontarlier / Solover à St Romain Le Puy

15. Incinérables
5 556 t. -6 %
→ Suez à Pontarlier / Suez à Fontaine-Les-Clerval / Bonnefoy à Mercy-sous-M. / Bourgogne Recyclage à Beaune

16. Livres
29,7 t. +16 t.
→ Recyclivres, recyclerie de Maiche, Norske Skog à Golbey

17. Métaux
2 002 t. -3 %
→ Derichebourg à Franois

18. Mobilier
3 221 t. -5 %
→ GDE à Evans / Egger à Rambervillers / Secondly à Flavivac / Praxy à Allègre / Demain à Lons-le-Saunier / BCCI à Villers-sous-Montrond

19. Néons et ampoules
6,1 t. -13 %
→ Artemise à Vulaines

20. Non valorisables
2 339 t. -1 %
→ Suez à Fontaine-Les-Clerval

21. Palettes
42 t. Nouvelle filière
→ Lefevre à Bulle

22. Piles
24 t. -23 %
→ Eurodieuze à Dieuze / Meta Regeneration à St Auban

23. Plâtre
905 t. -2 %
→ Ritleng Revalorisations à Rohr

24. Pneus
424 t. -10 %
→ TFM pneus à Trevoux / Alpha recyclage à Brevans

25. Roues
91 t. +3 %
→ Les Chantiers Valoristes à Houtaud

26. Souches
98 t. -1 %
→ Sapolin Frères à Naisey les Granges

81% des déchets sont envoyés en Bourgogne Franche-Comté.

Le verre (6895 tonnes en 2020) est traité à l'usine Solover à Champforgeuil (71) pour être transformé en calcin, qui est retransformé en verre par Verallia à Chalon-sur-Saône (71).

Les textiles, linges et chaussures (523 tonnes en 2020) sont collectés par des associations (Relais Est, Emmaüs et Frip'Vie) et termine à la revente (58 %), en nouveaux articles (23 %), chiffons (10 %) ou en valorisation énergétique (9 %).

L'amiante lié n'est pas accepté dans les déchèteries Préval. Des collectes ponctuelles sont organisées sur demandes. En 2020, 14 tonnes ont été collectées et traitées par Suez en installation de stockage de déchets.

L'EAU POTABLE

SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FRASNE-DRUGEON

Source :

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CFD (Artélia, octobre 2020)

<http://www.services.eaufrance.fr/>

<https://www.ideobfc.fr/accueil>

<https://www.frasnedrugeon-cfd.fr/>

1. PRESENTATION GENERALE

La compétence Eau Potable est une compétence communautaire depuis janvier 2020. L'ensemble des captages et réseaux d'eaux potables sont gérés en régie directe par la Communauté de Communes Frasne-Drugeon.

La communauté de communes exploite directement plusieurs ressources pour assurer l'alimentation en eau de ses communes, ainsi que la commune de Ste Colombe hors territoire CFD. Celles-ci sont réparties sur 5 unités de distribution :

Communes	Captages	Code SISEAU	Ressource	Arrêté DUP
Boujailles, Bulle, Courvières, Dompierre, Frasne, Rivière-Drugeon (ancien SIE de Vau-les-Aigues)	Puits de Vau-les-Aigues / Source Grandfontaine à La Rivière-Drugeon	25001000 25001001	Nappe du Drugeon	12 septembre 1985
Bannans	- Puits Tourbière F1 - Puits Tourbière F2	25000063 25001333	Nappe du Drugeon	15 janvier 2014
Bonnevaux	- Source Combe Levier - Source Baudry 1 (secours)	25000107 25003584	Sources karstiques	17 avril 2018 17 avril 2018
Bouverans	- Source Baudry 2 à Bonnevaux - Source Martinet (5 captages) à Vaux et Chantegrue	25000123 25000125	Sources karstiques	17 avril 2018 17 avril 2018
Vaux et Chantegrue	- Source de la Clusette	25000797	Sources karstiques	Procédure en cours

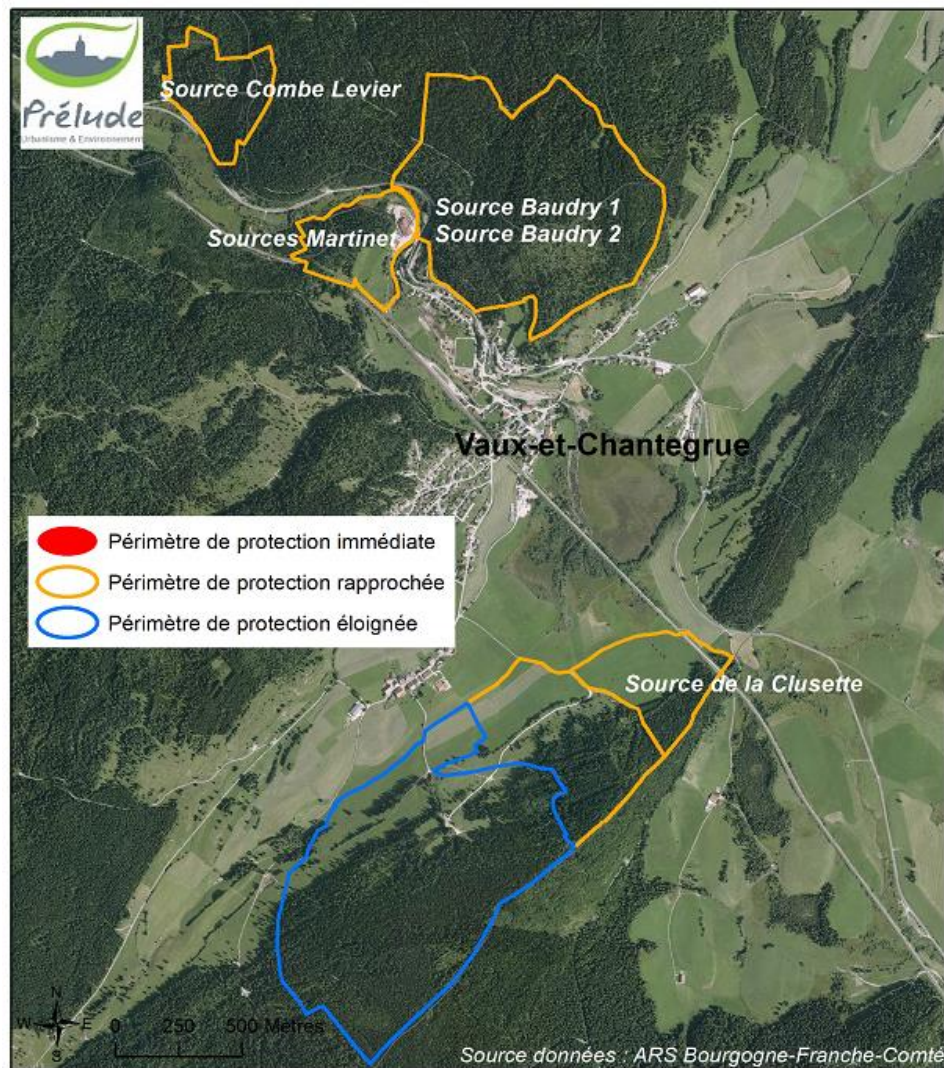
Toutes ces ressources sont protégées par un arrêté préfectoral, avec déclaration d'utilité publique et établissement de périmètre de protection, sauf la source de la Clusette (procédure en cours).

Bilan besoins-ressources

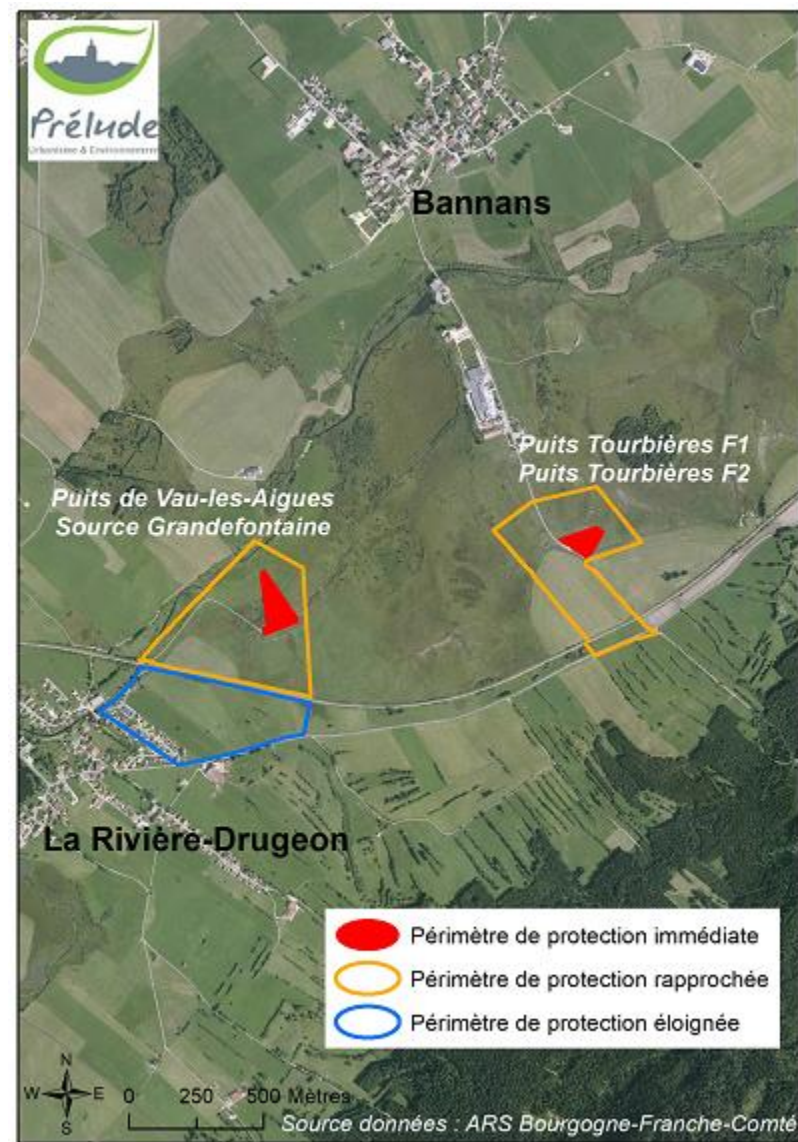
Données extraites du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable réalisé par Artélia pour le compte de la CFD (Note de Synthèse, octobre 2020).

Unité de distribution	Débit journalier disponible considéré	Besoin en jour moyen en 2040	Besoin en jour de pointe en 2040	Etat quantitatif de la ressource à l'horizon 2040
Ancien SIE de Vau-les-Aigues	2700 m ³ /j	1320 m ³ /j	2640 m ³ /j	Excédentaire
Bannans	520 m ³ /j	520 m ³ /j	910 m ³ /j	Déficitaire en jour de pointe
Bonnevaux	230 m ³ /j	114 m ³ /j	228 m ³ /j	A l'équilibre en jour de pointe
Bouverans	560 m ³ /j	190 m ³ /j	379 m ³ /j	Excédentaire
Vaux et Chantegrue	450 m ³ /j	112 m ³ /j	223 m ³ /j	Excédentaire
TOTAL	4460 m³/j	2256 m³/j	4380 m³/j	Excédentaire

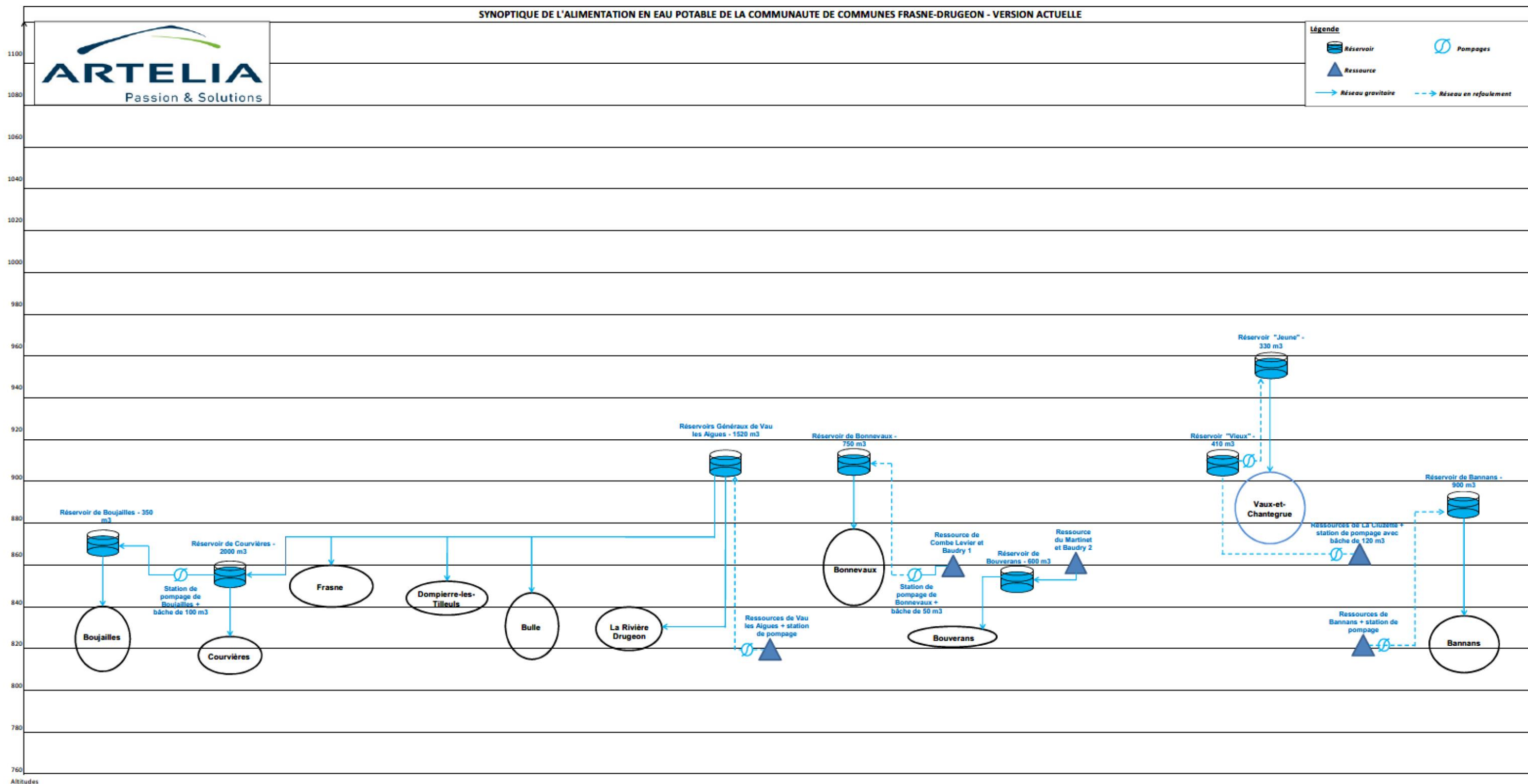
A l'horizon 2040, le bilan global « besoins-ressources » reste excédentaire en jour moyen et en jour de pointe. **Une interconnexion entre les ressources est envisagée par la CFD pour sécuriser la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.**



Périmètres de protection des sources karstiques exploitées pour l'AEP



Périmètres de protection des captages AEP en nappe alluviale du Drueon



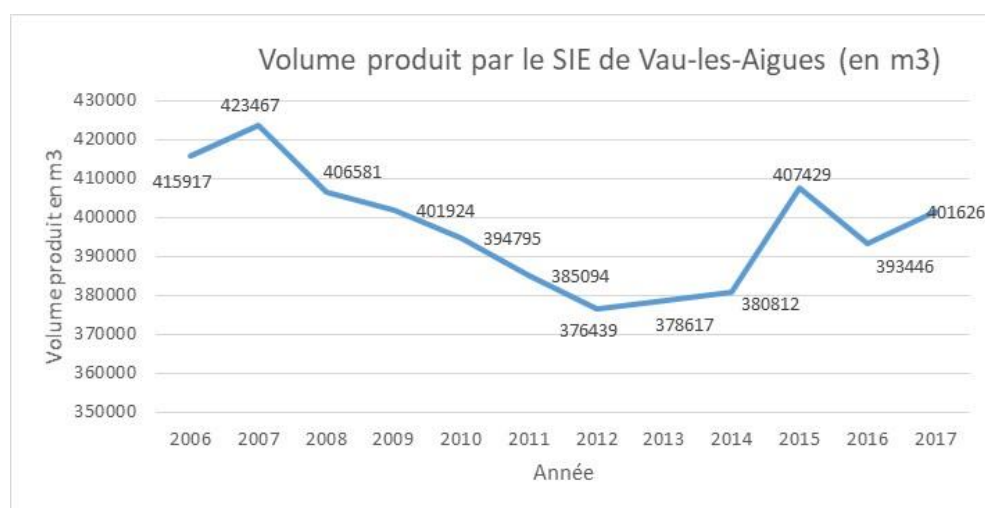
2. DETAIL PAR UNITE DE DISTRIBUTION

État de la ressource exploitée par le SIE de Vau-les-Aigues, puis la CFD depuis le 1^{er} janvier 2020

La CFD exploite la nappe du Dugeon sur la commune de La Rivière-Dugeon. Le puits de Vau-les-Aigues et la Source de Grandfontaine sont protégés par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 12 septembre 1985. L'arrêté ne fixe aucun débit maximal de prélèvement.

Le SIE de Vau-les-Aigues contacté dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CFD signale des problèmes de débit des captages en période de sécheresse. Un manque d'eau et un désamorçage des pompes ont été observés durant les étiages de 1976 et 2003. La situation aurait également été critique en 2017. Au niveau des 2 puits de surface du captage, aucune étude de débit n'a été effectuée depuis leur création en 1927. Le forage profond a été éprouvé à 100 m³/h avec succès lors de sa réalisation en 1988. Il fonctionne actuellement à 75m³/h. Le Syndicat fonctionne en parallèle avec un forage à 75m³/h et une pompe de surface alimentée par les puits à 70m³/h. La moyenne de pompage se situe aux alentours de 1050 m³/jour.

Entre 2006 et 2017, le syndicat a produit en moyenne 397179 m³ d'eau par an, avec un pic de production en 2007 (423 467 m³). La production n'augmente pas de manière significative malgré la hausse du nombre d'abonnés. L'installation récente d'une centrale à béton sur la zone d'activités de Bulle risque néanmoins d'augmenter sensiblement les prélèvements sur la ressource, ce type d'activités nécessitant une grande consommation d'eau.



L'eau pompée est acheminée vers les réservoirs généraux d'une capacité de 1550 m³, situés sur le Laveron à La Rivière-Dugeon. Ces réservoirs alimentent par gravité le réservoir de Courvières (2000 m³) et celui de Boujailles (300 m³) par l'intermédiaire d'une station de pompage. Les communes de Bulle, Dompierre-les-Tilleuls, Frasne et La Rivière-Dugeon sont alimentées directement par les réservoirs généraux.

Le diagnostic du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) réalisé en 2016 par SAFEGE pour le compte du Département du Doubs indique que le bilan Besoins/Ressources du SIE à l'horizon 2025 serait excédentaire sur la base d'une évolution tendancielle de la population et dans des conditions de « jour moyen » mais souligne la fragilité de la ressource en période d'étiage sévère (niveau très bas de la nappe, pouvant entraîner un désamorçage des pompes).

Pour rappel, la France et notamment la Franche-Comté a connu une sécheresse exceptionnelle en 2018 : le Doubs s'est retrouvé à sec durant plusieurs mois et les trois quarts de la région fut contrainte à une restriction d'eau. **Les gestionnaires de l'eau potable sur le territoire de la CFD ont tous signalé n'avoir eu aucun problème quantitatif au niveau de l'eau potable : les ressources ont continué à fournir suffisamment d'eau sur toute la période sèche.**

La CFD a engagé en 2018 la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable (réalisé par Artélia). A cette occasion, un bilan besoin-ressource a été réalisé pour chaque ressource du territoire. Les résultats indiquent pour l'UDI de Vau-les-Aigues une **capacité de production de 2700 m³/j** (pour une capacité de pompage de 18h/j). **Les besoins à l'horizon 2040 sont estimés à 1320**

m³/j en jour moyen et 2640 m³/j en jour de pointe, sur la base du rendement actuel du réseau de distribution (85 %). Le volume d'eau disponible est donc supérieur aux besoins si la capacité de pompage est maintenue à 18h/j. Mais la production d'eau potable est vulnérable et non sécurisée. Le SDAEP envisage donc plusieurs scénarii d'interconnexions entre les différentes ressources de la CFD afin d'améliorer la sécurisation de la distribution.

Sur le plan qualitatif, la ressource est de bonne qualité. De rares contaminations bactériologiques sont signalées par le SDAEP de la CFD mais elles restent mineures.

État de la ressource exploitée par la commune de Bannans, puis la CFD depuis le 1^{er} janvier 2020

La commune de Bannans est alimentée en eau potable par la nappe du Dugeon à partir du forage « Tourbière F1 », et du puits « Tourbière F2 » qui alimentent le village la coopérative des Monts de Joux, ainsi que la commune de Ste Colombe. La ressource est protégée par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 15 janvier 2014. L'arrêté fixe un débit maximal de prélèvement de 190 000 m³ par an.

La commune ne signale aucun souci d'approvisionnement en eau potable. En 2016, la consommation s'élevait à 164 346 m³. Le site industriel de la fromagerie des Monts de Joux représente à lui seul près de 70 % de la consommation totale.

L'eau pompée est acheminée vers un réservoir de 900 m³ qui alimente la commune par gravité.

Le bilan besoin-ressource réalisé par Artélia dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CFD indique que le captage de Bannans peut offrir un **débit moyen journalier de 520 m³/j**. Les besoins à l'horizon 2040 sont estimés à **520 m³/j en jour moyen et 910 m³/j en jour de pointe**. La ressource serait donc déficitaire en jour de pointe. Une interconnexion avec les autres ressources (excédentaires) est donc envisagée pour sécuriser la distribution sur Bannans.

Depuis la mise en place d'un nouveau système de traitement en 2017, aucun problème de qualité n'est à signaler sur cette ressource.

État de la ressource exploitée par la commune de Bonnevaux, puis la CFD depuis le 1^{er} janvier 2020

La commune de Bonnevaux exploite une source karstique sur son territoire : la Source Combe Levier. Une source de secours est également existante, à ce jour exploitée par la commune pour le réseau des fontaines. La source Combe levier alimente un réservoir de 750 m³ (La Feuillée). La Ferme du Forbonnet est alimentée par une source située sur la commune voisine, dans le Jura.

Les sources Combe Levier et Baudry 1 sont protégées par l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 17 avril 2018. L'arrêté fixe un **débit maximal de prélèvement de 115 m³/j sur chaque source (soit 230 m³/j pour les 2 sources)**, pour un volume annuel maximal de 42 000 m³.

La commune ne signale aucun souci d'approvisionnement en eau potable. Aucun manque d'eau ne s'est fait ressentir durant les sécheresses de 2003 et 2018. En 2016, la consommation s'élevait à 27 690 m³ pour 167 abonnés. La part agricole est importante (10 645 m³) mais reste largement sous-estimée, les agriculteurs puisant régulièrement de l'eau des fontaines communales pour alimenter leur bétail.

Le bilan besoin-ressource réalisé par Artélia dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CFD indique que la ressource est excédentaire. Elle resterait excédentaire à l'horizon 2040, avec des **besoins estimés à 114 m³/j en jour moyen et 228 m³/j en jour de pointe** (sur la base du rendement actuel du réseau de distribution).

Sur le plan qualitatif, l'ARS fait part de taux de chlore trop fluctuants (excessifs ou insuffisants) qui peuvent générer ponctuellement des non-conformités bactériologiques. Elle demande de réguler l'injection de façon à maintenir un résiduel de désinfection à 0,1 mg/l en distribution. Une télégestion est nécessaire pour fiabiliser le dispositif.

Suite aux prescriptions de l'ARS et le transfert de la compétence eau potable à la CFD, un investissement est en cours pour sécuriser la chloration et mettre en place une télégestion.

État de la ressource exploitée par la commune de Bouverans, puis la CFD depuis le 1^{er} janvier 2020

La commune de Bouverans exploite la ressource karstique sur les communes de Vaux et Chantegrue (Sources Martinet) et Bonnevaux (Source Baudry 2). L'eau est acheminée vers un réservoir de 2x300 m³ (La Fourche).

Les sources Martinet et la Source Baudry 2 sont protégées par l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 17 avril 2018. L'arrêté fixe un **débit maximal de prélèvement de 280 m³/j sur chaque ressource (soit 560 m³/j pour les 2 sources)**.

Les élus ne signalent aucune difficulté d'approvisionnement en eau potable à l'étiage mais font état d'une pression trop faible sur le réseau, ce qui pose problème pour la défense incendie.

En 2016, la consommation s'élevait à 41237 m³ pour 166 abonnés. La part agricole est importante (23260 m³).

Le bilan besoin-ressource réalisé par Artélia dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CFD indique que la ressource est largement excédentaire et qu'elle reste excédentaire à l'horizon 2040 avec des **besoins estimés à 190 m³/j en jour moyen et 379 m³/j en jour de pointe** (sur la base du rendement actuel du réseau de distribution).

Sur le plan qualitatif, l'ARS fait part de taux de chlore trop fluctuants (excessifs ou insuffisants) qui génèrent ponctuellement des non-conformités bactériologiques avec parfois des restrictions d'usage de l'eau. Elle demande de réguler l'injection de façon à maintenir un résiduel de désinfection à 0,1 mg/l en distribution. Une télégestion est nécessaire pour fiabiliser le dispositif.

Suite aux prescriptions de l'ARS et le transfert de la compétence eau potable à la CFD, le système d'injection de chlore a été fiabilisé et un suivi régulier du taux de chlore est effectué. La mise en place d'une télégestion est inscrite dans les travaux prévisionnels.

Etat de la ressource exploitée par la commune de Vaux-et-Chantegrue, puis la CFD depuis le 1^{er} janvier 2020

La commune de Vaux-et-Chantegrue exploite la source de la Clusette, d'une capacité de production 450 m³/j. La Source de la Planée, improtégeable, n'est plus exploitée. La source de la Clusette alimente un premier réservoir intermédiaire de 205 m³ (ancien réservoir) puis un deuxième réservoir (nouveau réservoir) de 350 m³.

La Source de la Clusette est issue d'un aquifère karstique particulièrement vulnérable. Elle est exposée à une contamination par les pesticides liée à sa situation sous la voie ferrée (contamination importante survenue en 2016). La mise en place des périmètres de protection réglementaire devrait permettre de régler ce problème.

L'ARS a récemment invité la commune à réfléchir à la mise en place d'un turbidimètre en continu de façon à évacuer les eaux turbides, ainsi qu'au remplacement de la chloration par une désinfection aux UV afin d'éviter les problèmes de goût et de sous-produits chlore/matière organique.

Le 20 septembre 2017, l'ARS a reconnu les eaux du réseau public de Vaux et Chantegrue « impropres à la consommation humaine » en raison d'une contamination bactérienne. Ces contaminations bactériologiques sont liées à un taux de chlore trop fluctuant. L'ARS demande de réguler l'injection de façon à maintenir un résiduel de désinfection à 0,1 mg/l en distribution. Une télégestion est nécessaire pour fiabiliser le dispositif.

Suite aux prescriptions de l'ARS et le transfert de la compétence eau potable à la CFD, un investissement a été réalisé pour renouveler la station de pompage et sécuriser l'injection de chlore. Les réservoirs ont été nettoyés et un système de robinet flotteur a été installé pour limiter le brassage. Depuis ces interventions, la qualité de l'eau a été jugée conforme par l'ARS.

Au niveau quantitatif, la commune ne signale aucun problème d'approvisionnement en eau potable.

En 2015, la consommation s'élevait à 29763 m³ pour 241 abonnés.

Le bilan besoin-ressource réalisé par Artélia dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CFD indique que la ressource est excédentaire et qu'elle reste excédentaire à l'horizon 2040, avec des besoins estimés à **112 m³/j en jour moyen et 223 m³/j en jour de pointe**.

Le rendement du réseau de distribution de Vaux et Chantegrue est affiché à seulement 46,6 % en 2015¹. Le Schéma Départemental sur l'Alimentation en Eau Potable (SAFEGE) affiche également un mauvais rendement du réseau d'eau potable en 2016 (< 55 %). La DDT a émis des réserves sur le dossier de déclaration « loi sur l'eau » concernant les prélèvements d'eau autorisés, en raison de ce rendement insuffisant qui ne répond pas aux objectifs du SDAGE. Le rendement du réseau de Vaux-et-Chantegrue est de 51.11% pour l'année 2020. Cependant, des travaux importants de réparation de fuites courant 2020 vont permettre d'améliorer fortement ce rendement pour les années futures.

Un règlement pour l'eau potable a été élaboré en lien avec le schéma directeur. Il est joint au présent document pour information.

¹ Source : www.services.eaufrance.fr

L'ASSAINISSEMENT

SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FRASNE-DRUGEON

Source :

Diagnostic des réseaux et schéma directeur en assainissement (Artelia octobre 2020)

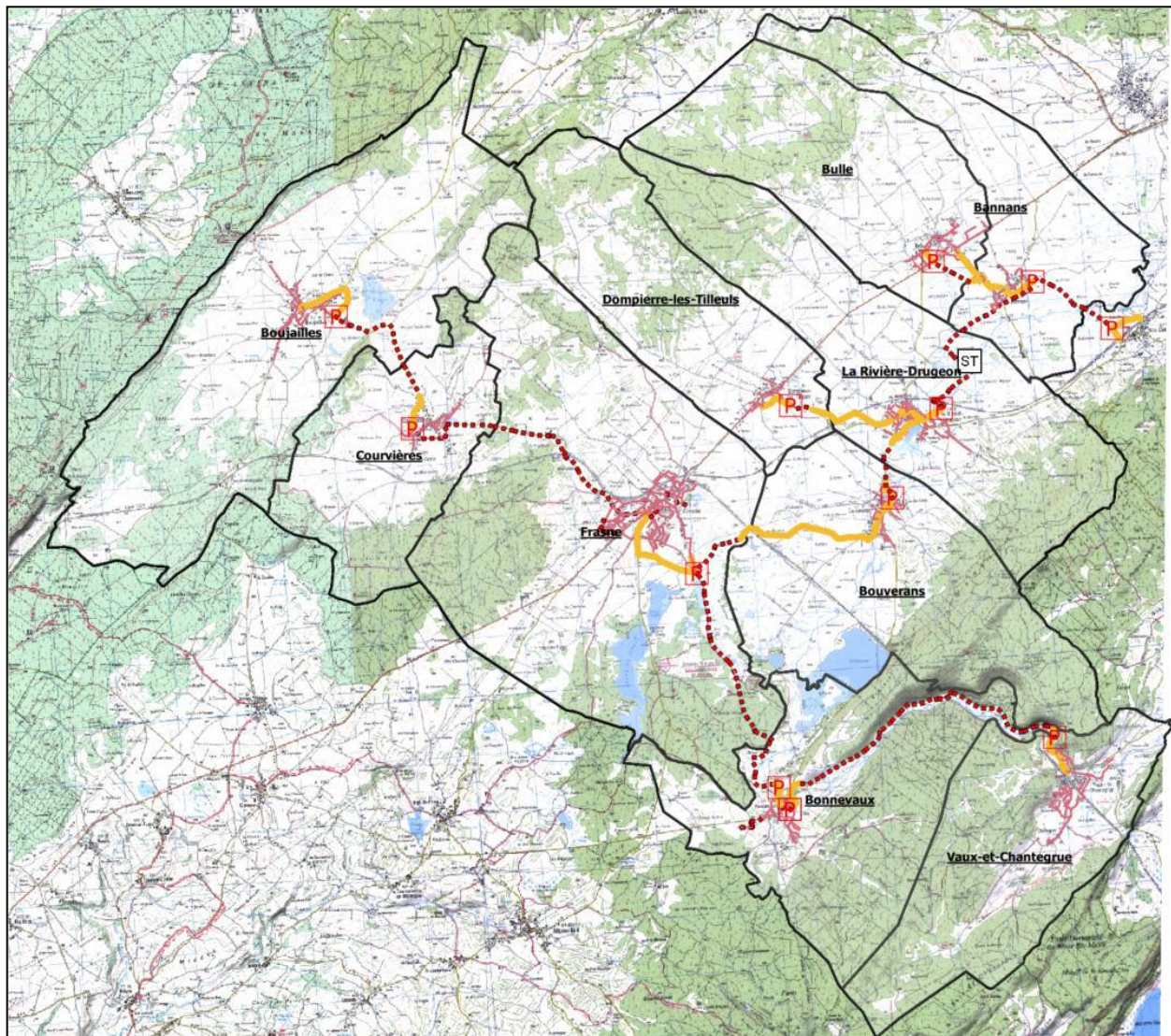
<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://www.services.eaufrance.fr/>

1. Présentation générale

L'assainissement collectif et l'assainissement autonome relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Frasne-Drugeon depuis janvier 2020.

Ces deux services sont gérés en régie directe.



Représentation spatiale de l'architecture du réseau d'eau usée

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DIAGNOSTIC

Les assainissements collectif et autonome relèvent de la compétence de la Communauté de communes.

Les 10 communes de la CFD (ainsi que la commune de Sainte-Colombe) sont raccordées à la station d'épuration intercommunale de La Rivière-Drugeon, mise en service en 2000 et dimensionnée pour 6300 EH (Equivalents Habitants). Les rapports d'autosurveillance de 2015 et 2016 montrent un bon fonctionnement de la station d'épuration (STEP). La station est jugée « conforme » en équipement et en performance sur le portail de l'assainissement communal. Néanmoins, **la capacité nominale de la STEP est régulièrement dépassée**.

La fromagerie de Bannans dispose de sa propre STEP. La capacité de l'installation est largement supérieure aux besoins car elle a été dimensionnée pour l'accueil de traitement de lisier, une activité aujourd'hui abandonnée.

Le réseau d'assainissement est mixte avec une dominante de séparatif. Le gestionnaire signale des problèmes d'eaux claires parasites, nécessitant des travaux localisés de remise en état du réseau (reprise étanchéité).

Un diagnostic complet du système d'assainissement a été engagé en 2018 en vue de l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement. Les données suivantes proviennent de cette étude réalisée par Artélia (Note de synthèse d'Octobre 2020) ;

- Le système d'assainissement gère les effluents de 6294 habitants, ainsi que les effluents de plusieurs établissements (fromageries, porcheries, escargoterie, restaurant, écoles, salles polyvalentes...). 5 fromageries sont actuellement raccordées au réseau, avec des rejets impactants pour le système d'assainissement.
- Le réseau des différentes communes est en pseudo-séparatif. Il subsiste 2,2 km de réseau unitaire sur les communes de Sainte-Colombe et Dompierre-les-Tilleuls.
- 17 postes de refoulement (PR) transfèrent les eaux usées vers la station d'épuration de La Rivière-Drueon. Ce transfert se fait via différentes antennes :
 - **L'antenne Boujailles – Frasne** qui permet de transférer les eaux usées des communes de Boujailles et Courvières jusqu'au réseau de Frasne qui rejoint le PR de Frasne. Ce réseau de transfert est composé de 2 PR intermédiaires (PR Boujailles et PR Courvières)
 - **L'antenne Vaux et Chantegrue – Frasne** qui permet de transférer les eaux usées des communes de Vaux et Chantegrue et Bonnevaux jusqu'au PR de Frasne. Ce réseau de transfert est composé de 3 PR intermédiaires (PR Vaux et Chantegrue, PR Bonnevaux Village et PR CPIE)
 - **L'antenne Frasne jusqu'à la STEP** qui permet de transférer les eaux usées des deux antennes susvisées et de la commune de Frasne. Ce transfert est composé de 3 PR (PR Frasne, PR Bouverans et PR La Rivière Drueon)
 - **L'antenne Dompierre les Tilleuls – la Rivière Drueon**, elle transfère uniquement les eaux de Dompierre les Tilleuls via un PR du même nom jusque sur le réseau de la commune de La Rivière Drueon
 - **L'antenne Bulle jusqu'à la STEP**, elle transfère les eaux usées de Bulle et Bannans. Ce réseau de transfert est composé de 2 PR intermédiaires (PR Bulle et PR Bannans)
 - **L'antenne Saint Colombe – Bannans**, elle transfère uniquement les eaux de Sainte Colombe via un PR du même nom jusque sur le réseau de transfert vers la STEP située à l'aval du PR de Bannans.
- Le taux de raccordement au réseau des eaux usées est qualifié d'« insuffisant ». Il s'élève à 72,3 %, avec des disparités suivant les communes
- La station d'épuration de La Rivière-Drueon dispose d'une capacité de 6 300 Equivalents Habitants, pour un débit de pointe à 200 m³/h et une charge polluante (DBO5) à 400 kg/j. Le traitement est assuré par boues activées en aération prolongée, avec une nitrification, une dénitrification et une déphosphatation. Les eaux traitées sont rejetées dans le Drueon.
- Les analyses réalisées sur le réseau ont mis en évidence un manque d'effluents par temps sec (dû à des pertes en réseau et/ou des taux de raccordements des eaux usées non satisfaisants), et des infiltrations d'eaux claires parasites par temps sec et par temps de pluie. **Le volume d'eaux claires parasites en entrée de station a été mesuré à 1 283 m³/j** au mois de mai 2019.
- A l'échelle du système d'assainissement, la charge de pollution mesurée est de 8 500 EH pour 6 294 EH attendus soit un taux de collecte en flux de 135%. Ce taux de collecte est élevé et témoigne de rejets industriels importants (type fromagerie par exemple). La station est sous-dimensionnée et ne peut accepter certains pics de charge organique jusqu'à 8300 équivalent-habitants.

3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROGRAMME DE TRAVAUX

Le schéma directeur d'assainissement, approuvé le 21 juillet 2020, a défini plusieurs scénarii. Ces scénarii sont actuellement en cours de finalisation. Le choix définitif du scénario dépendra de plusieurs paramètres, dont notamment le maintien ou non d'une ou plusieurs fromageries dans les dispositifs intercommunaux de collecte et de traitement existants, des faisabilités techniques ainsi que des prescriptions réglementaires sur les points de rejet.

L'étude menée a également permis de pointer les travaux d'amélioration potentiels sur les réseaux d'assainissement existants (réduction des nuisances, réduction des déversements, réduction des débordements, limitation des intrusions d'Eau Claires Parasites) communaux et intercommunaux permettant de répondre rapidement aux désordres constatés et de diminuer la charge hydraulique. Cela va permettre de répondre aux projets en cours et à venir en zone U du PLUi et des permis d'aménager déjà validés avant l'approbation du PLUi.

Les choix seront finalisés pour la fin d'année 2021 avec un engagement de la CFD d'engager les études de maîtrise d'œuvre (études de conception et engageant les travaux de construction d'ouvrage épuratoire) dès mi-2022. Les dispositifs de collecte et de traitement des effluents permettront alors de répondre aux objectifs définis dans le PLUi en termes de population, et donc d'Equivalents Habitants. Il s'agira de traiter à terme (en 2040) 11 500 EH, répartis à 76% entre effluents domestiques et 24% effluents industriels.

Le programme des études et travaux pourra s'engager sur 2 périodes, selon le scénario retenu :

2022-2025 :

- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux nécessaires pour le raccordement des parcelles en zone Urbaine et des permis d'aménager validés à la date de l'approbation du PLUi,
- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux nécessaires pour mettre en service un ou plusieurs ouvrages épuratoires supplémentaires et moderniser la STEP existante, au sein d'un système épuratoire opérationnel permettant de traiter tous les rejets et Equivalents/Habitants considérés par le PLUi à l'horizon 2035,

2026- 2028 :

- Poursuite des études et travaux éventuels pour des ouvrages secondaires si nécessité (pour une sécurisation du réseau notamment), voir étalement du financement des opérations.

4. ASSAINISSEMENT AUTONOME.

Les écarts (environ 40 habitations sur le territoire) relèvent de l'assainissement non collectif. Aucun SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) n'est en place à ce jour sur l'EPCI, hormis sur la commune de La Rivière-Drugeon (contrôles réalisés par CIRESA Ingénierie).

La CFD travaille à la mise en place d'un SPANC intercommunal depuis sa prise de compétence en janvier 2020.

5. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La CFD dispose d'un zonage d'assainissement sur l'ensemble de ses communes, réalisé à l'échelle de la communauté de commune en 2021 et mis à l'enquête en parallèle au PLUi. Ce zonage classe en zone d'assainissement collectif tous les villages, qui sont déjà desservis par les réseaux, y compris les zones constructibles pour lesquelles des travaux d'extensions sont prévus (voir paragraphe 3 de la présente note – Programme de travaux).

Les différents écarts restent en assainissement autonome.

6. REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du schéma directeur un règlement d'assainissement est en cours d'élaboration. Il a pour but, dès validation, de définir précisément les conditions de rejets des différentes eaux usées dans les réseaux existants.